

SERVICES REGIONAUX  
Pôle cohésion sociale  
Pôle jeunesse et éducation populaire



## Appel à manifestation d'intérêt

### Programme Volont'R dédié aux jeunes réfugiés en service civique

Le 12/05/2020

#### 1. Qu'est-ce que Volont'R ?

Volont'R est un grand programme de service civique lancé par la délégation interministérielle pour l'accueil et l'intégration des réfugiés (DIAIR) et l'agence du service civique (ASC).

Ce programme est double car il s'adresse :

- **Aux jeunes réfugiés (public visé par cet appel à manifestation d'intérêt).** Toute personne réfugiée entre 16 (réfugiés mineurs accompagnés, non isolés) et 25 ans (ou jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap) peut s'engager dans une mission de service civique. Les missions de service civique proposées aux réfugiés concernent prioritairement des activités liées à la culture, au sport etc. pour permettre une immersion dans la société française. Afin que la maîtrise de la langue française ne soit pas un obstacle à l'engagement citoyen, les volontaires-réfugiés mènent des missions adaptées et suivent des cours de « français-langue étrangère » hebdomadaires tout au long de leur engagement.
- **Aux jeunes.** L'engagement de service civique dans le cadre du grand programme « Volont'R » offre la possibilité à tout jeune entre 16 et 25 ans (ou jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap) de mener des missions auprès des personnes réfugiées.

## 2. Pourquoi Volont'R ?

La rencontre entre la société française et les réfugiés permet de faire tomber les clichés et les appréhensions. Ainsi, la DIAIR souhaite inciter à l'engagement, accompagner le changement de regard des jeunes sur les migrations et favoriser l'insertion des réfugiés dans la société française à travers des missions de service civique.

## 3. Objectifs de l'appel à manifestation :

**Accompagner des jeunes réfugiés dans un parcours d'engagement de Service Civique :**

- Sur une mission d'intérêt général de 8 mois
- Avec un tutorat renforcé (en particulier s'agissant de l'accompagnement au projet d'avenir)
- Avec un accompagnement global (cours de français, accompagnement au logement et à la vie sociale)
- Si possible en binôme avec un volontaire français

**Documenter auprès du partenaire financeur** des relations de collaboration partenaires, prestataires de formation et d'accompagnement.

**Promouvoir** le Service Civique et assurer la visibilité et la valorisation des missions des jeunes (par le biais de supports de communication, d'événements).

**Au moins 30 postes de volontaires en contrat d'engagement de Service Civique dédiés aux jeunes réfugiés sont prévus sur ce programme pour la région Pays de la Loire.**

**La région Pays de la Loire dispose d'une enveloppe indicative de 25 000 €.**

## 4. Structures éligibles :

Les associations loi 1901 disposant de l'agrément de service civique, dont le siège social est domicilié en région Pays de la Loire ou disposant d'une antenne d'accueil de volontaires en Pays de la Loire en 2019.

L'association retenue devra attester qu'elle est en mesure d'assurer l'accompagnement global requis (logement, cours de français, démarches administratives et accès aux droits).

Il est nécessaire que des associations puissent s'unir pour agir en complémentarité. Une convention entre les associations devra alors être rédigée. Cette convention devra être communiquée à l'autorité publique avant le démarrage de la mission.

## 5. La subvention publique et le financement de l'action :

La subvention caractérise la situation dans laquelle un organisme de droit privé – telle une association - initie et mène un projet, une action qui intéresse les pouvoirs publics.

Ainsi pour prétendre à une subvention, l'association doit être à l'initiative du projet qui doit répondre à une préoccupation d'intérêt général.

Si l'autorité publique y trouve un intérêt, elle peut y apporter son soutien et/ou aide.

La subvention présente un caractère discrétionnaire pour l'administration qui l'accorde.

Le financement de l'action se décomposera en deux parties :

- Une aide pour un tutorat « renforcé » destiné à accompagner le volontaire dans l'élaboration d'un projet de vie lui permettant de se projeter après le déroulement de sa mission. Le candidat devra notamment préciser comment il envisage, en lien avec le jeune réfugié, la sortie du programme sur le plan socio-professionnel.
- Un accompagnement supplémentaire aux actions d'accompagnement global déjà financées et/ou prévues. Il peut s'agir de séquences de cours de langue (mooc, audio, cours individuels ou collectifs), d'accompagnements spécifiques s'agissant de l'accès aux droits et pour l'insertion.

## 6. Procédure et règles de candidature :

Les candidats devront transmettre le formulaire de demande de subvention CERFA n°12156\*5 : <https://association.gouv.fr/subventions.htm>

Les candidats détailleront leurs intentions, méthodes, outils et moyens déployés pour tendre vers les objectifs poursuivis.

Le CERFA devra impérativement comprendre :

- Une fiche de mission de service civique (sur 8 mois pour le volontaire réfugié et si binôme 6 à 7 mois pour le volontaire français)
- Le déroulé prévisionnel de la mission
- Les modalités de tutorat et d'accompagnement au projet d'avenir
- L'accompagnement global prévu (préciser les partenariats envisagés et les modalités de collaboration)
- Un budget prévisionnel

Le CERFA devra parvenir uniquement par voie électronique aux adresses suivantes :

Pôle Cohésion sociale : [drdjscs-pdl-cs@jscs.gouv.fr](mailto:drdjscs-pdl-cs@jscs.gouv.fr)

Pôle Jeunesse et Education populaire : [drdjscs-pdl-service-civique@jscs.gouv.fr](mailto:drdjscs-pdl-service-civique@jscs.gouv.fr)

## 7. Suivi et évaluation :

La ou les associations retenues seront accompagnées par l'Etat dans le déploiement des missions. Il pourra notamment être proposé de faciliter l'accès à l'information des tuteurs et celle des volontaires, notamment dans le cadre des formations civiques et citoyennes.

## 8. Calendrier :

5 juin 2020 : date limite de dépôt des dossiers

23 juin 2020 : commission de sélection régionale des dossiers

Démarrage des missions dès que possible après sélection des candidats

## 9. Pour toute question :

- Pour toute question relative au service civique : [drdjscs-pdl-service-civique@jscs.gouv.fr](mailto:drdjscs-pdl-service-civique@jscs.gouv.fr)
- Pour toute question relative à l'accompagnement global : [drdjscs-pdl-cs@jscs.gouv.fr](mailto:drdjscs-pdl-cs@jscs.gouv.fr)
- Vous pouvez également consulter le site : [www.volont-r.fr](http://www.volont-r.fr)

Le directeur régional et départemental



François LACO